



Mon avocat me demande de payer la requette et le rdv

Par **aya33**, le 11/01/2011 à 22:42

Bonjour,
je voulais faire une modification de la pension alimentaire, j'ai contacté mon avocat qui m(a dit de construire un dossier pour faire l'aide juridictionnelle, je lui ai remis le dossier, il manquait les actes de naissances des enfants, après j'ai trouvé un autre avocat plus compétent, j'ai décidé de retirer le dossier auprès de mon avocat pour prendre un autre avocat, mon avocat me dit, je vous donne le dossier, mais je vous envoie une facture parce que j'ai déjà pris rdv et j'ai préparé la requette, est-ce légal? DOIS JE PAYER CE QUI ME DEMANDE? MERCI DE m'éclairer, à savoir que le dossier n'était pas complet, il manquait les actes des enfants, est-ce légal ce qui me demande, que dois-je lui dire, merci

Par **Marion2**, le 11/01/2011 à 22:45

Evidemment, vous devez régler ce que vous demande l'avocat et je crois que vous avez intérêt à le garder afin de vous éviter d'autres frais.

Pourquoi avez-vous pris un avocat ? Vous pouviez très bien faire une requête au JAF sans avocat (une simple lettre recommandée AR).

Dans ce cas, un avocat n'est absolument pas obligatoire.

Par **aya33**, le **11/01/2011** à **22:52**

je ne savais pas que je peux la faire sans avocat, en plus cet avocat je l'ai pris pour divorcer, ça a trainer, il est prononcé depuis avril 2009, et je n'ai rien vu venir, pour qu'il fasse la transcription du divorce, il lui faut un an; c vraiment trop long, merci

Par **aya33**, le **11/01/2011** à **22:55**

est ce que je peux savoir combien coute une requette faite par un avocat? merci